



MEMBRES	21
PRESENTS	16
VOTANTS	16
POUR	16
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE
N° 2026-007

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combade s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M BONNETAUD Guillaume, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOLAUD Nathalie, M REYGNAUD Claude, Mme ROUX Claudine, Mme ROSSANDER Claudette, M SAUTOUR Jean-Claude.

Présent suppléant : M BREGAINT Jean-Louis, Mme LE GUEN Béatrice.

Absents : M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DESROCHE Roger, M LABREGERE Olivier, M PALA Henri, M RENAULT Alain.

Abrogation de la délibération n°2026-004 relative à la décision modificative n°3 – Budget 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision modificative n°3 du budget production 2025 adoptée par le Comité syndical du 12 janvier 2026

Considérant que les inscriptions budgétaires prévues par cette décision modificative ne sont plus nécessaires,

Considérant qu'il convient, pour des raisons de régularité budgétaire, d'abroger ladite décision modificative.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Abroge** la décision modificative n°1 du budget principal 2026 adoptée le 12 janvier 2026.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 mars 2026

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON



Le secrétaire de séance,

M Didier MAURIERE